



Être représenté auprès des différentes instances institutionnelles et partenaires des collectivités

Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Vienne (AMF 86)

05 49 00 60 00
contact@amf86.fr

Définition et enjeux publics

En lien avec l'Association des Maires de France, l'AMF86 est chargée depuis 1947 :

- de constituer une enceinte de concertation et d'échanges pour la défense des droits et des intérêts des élus ;
- de garantir la solidarité entre les élus du département ;
- d'être le porte-parole des maires ;
- de faciliter l'exercice de leurs fonctions pour les maires et les Présidents d'EPCI ;
- de désigner des élus pour siéger dans des instances et commissions extérieures ;
- de défendre les élus en cas d'injures, d'outrages, de diffamations, de menaces ou de coups et blessures subis en raison de leurs fonctions.

Les bénéficiaires

L'ensemble des communes et intercommunalités de la Vienne adhérentes à l'AMF86

L'accompagnement proposé

- Désignation de Maires et/ou Présidents d'EPCI pour siéger dans les différentes instances dans lesquelles il y a une représentation du bloc local (commissions départementales, régionales et nationales)
- Intervention auprès des pouvoirs publics et des partenaires des collectivités pour porter les préoccupations des communes et intercommunalités